

## DÉLIBÉRATION N°2024-04-15-27 CONSEIL MUNICIPAL du 15 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze avril à 18 heures 45 minutes, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Norbert PERRIN, Maire.

Date de convocation : 09 avril 2024

Nombre de Conseillers en fonction : 09

Présents : Monique ALLEGRE ; Christian BERNARD ; Jean-Luc FAUCON ; Marc GASSER ; Lauriane MOINE ; Norbert PERRIN ; Fabrice PRAVE.

Absents excusés : Vincent GOUDON ; Gilles SARACCO donne procuration à Jean-Luc FAUCON.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

### **Objet : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables – Budget eau et assainissement M49**

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que le Service de Gestion Comptable de Pierrelatte (SGC) a transmis un état de produits communaux à présenter au conseil municipal, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget eau et assainissement.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Comptable public, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le SGC n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 851,12 € :

Exercice	Pièce	Nom du redevable	Montant	Exercice	Pièce	Nom du redevable	Montant
2020	R-3-4	ALANAORE Nicolas	55.00 €	2018	T-21	JEAN Dorian et OLIVA Samantha	55.44 €
2017	R-3-68	GERMAIN Angélique	50.00 €	2018	T-21	JEAN Dorian et OLIVA Samantha	154.44 €
2017	R-5-87	GERMAIN Angélique	0.16 €	2017	R-1-138	LETOURNEUR Mickael	97.00 €
2017	R-5-87	GERMAIN Angélique	1.17 €	2016	R-1-129	LIBAULT Dominique	67.06 €
2017	R-5-87	GERMAIN Angélique	0.42 €	2016	R-1-150	MTRE NEVOT Lucie Succession Sabarly	96.36 €
2017	R-5-87	GERMAIN Angélique	0.29 €	2016	R-1-149	MTRE NEVOT Lucie Succession Sabarly	96.36 €
2016	R-5-105	JEAN Dorian et OLIVA Samantha	17.04 €	2021	T-37	RENAUD Jean Pierre	18.32 €
2018	R3-78	JEAN Dorian et OLIVA Samantha	50.00 €	2021	T-37	RENAUD Jean Pierre	33.32 €
2018	T-21	JEAN Dorian et OLIVA Samantha	38.28 €				
2018	T-21	JEAN Dorian et OLIVA Samantha	20.46 €				

Après en avoir délibéré le Conseil municipal :

- **Admet** en non-valeur les créances communales dont le détail figure ci-dessus.
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget eau et assainissement de l'exercice en cours, à l'article 6541 "Créances admises en non-valeur".

**VOTE :**                    7 + 1p POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Le secrétaire  
 Monique ALLEGRE



Rendu exécutoire par transmission  
 au contrôle de légalité le 18 AVR. 2024  
 Affiché le 18 AVR. 2024

Le Maire  
 Norbert PERRIN

